

Compte rendu de la séance du jeudi 28 mai 2020

Présidente : Joëlle PAUC

Secrétaire : Francis SEVAJOL

Présents : Joëlle PAUC, Catherine RABIÉ, Olivier LARRIERE, Jean-Louis PEYRE, Fortuné MOURGUES, Odile BEAUMEL, Mireille CATHEBRAS, Brigitte DONNADIEU, Monique FIRMIN, Sylvain MOLINES, Guylène PANTEL, Dominique ROGER, Francis SEVAJOL, François SEVAJOLS

Absente : Sandrine PAULET

Ordre du jour :

En application des dispositions de l'ordonnance du 25 mars 2020 prise en vertu de la loi du 23 mars 2020 instaurant l'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de Covid-19, le conseil municipal se déroulera à huis clos.

Pendant la durée de l'état d'urgence, le quorum est fixé au tiers des membres présents mais aussi représentés. Chaque membre peut être porteur de deux pouvoirs.

ORDRE DU JOUR

Adoption du compte rendu de la séance précédente.

Compte-rendu des décisions prises par Mme le Maire par intérim.

- Création d'un poste dans le cadre du dispositif du contrat Parcours Emploi Compétences (P.E.C.)
- Création d'un emploi pour accroissement saisonnier d'activité à temps complet au 1^{er} juin 2020
- Création éventuelle d'un emploi vacataire école publique – cantine, si nécessaire au 1^{er} juin 2020 selon effectif
- Prorogation des contrats territoriaux 2018-2020
 - Travaux de voirie
 - Projet acquisition équipement Commune, vie quotidienne
- Marché accessibilité des bâtiments publics aux personnes handicapées (tranche 2) : Piscine municipale et bibliothèque
- Procédure d'un bien sans maître, immeuble menaçant ruine en péril imminent
- Approbation de la révision du Site Patrimonial Remarquable (SPR)
- Consultation bureaux d'études pour carte communale
- Tarifs salles communales pour les associations de la Commune
- Questions diverses :
 - Protocole sanitaire sur l'ensemble des bâtiments et espaces publics
 - Réouverture école publique
 - Protocole avec le GRIMP pour stage juin
 - Plan continuité d'activité et plan de reprise d'activité du personnel communal suite à l'état d'urgence sanitaire dû au COVID-19
 - Information bureau communautaire du 14 mai 2020 sur diverses mesures et plan d'aide aux entreprises du territoire

Madame le Maire par intérim propose au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Création d'un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps complet au 1er septembre 2020

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents le rajout de ce point à l'ordre du jour.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 AVRIL 2020

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal l'envoi du compte rendu de la séance ordinaire précédente pour lecture, elle demande l'approbation de celui-ci.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des présents ce compte-rendu.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE PAR INTERIM

SERVICE	DATE	FOURNISSEUR	NATURE	MONTANT
CANTINE	14/05/2020	HENRI JULIEN	BACS GASTRO + COUVERCLES (et retour marchandise commande du 27/04/2020)	-441,26 €
	27/05/2020	GOUBERT	ARMOIRE CHAUFFANTE	1 800,00 €
			SOUS TOTAL	1 358,74 €
ECOLE	05/05/2020	PIERRE LE GOFF	PRODUITS ENTRETIENS (réouverture)	1 180,49 €
	05/05/2020	MEDIKA LOZERE	1 THERMOMETRE FRONTAL	90,00 €
			SOUS TOTAL	1 270,49 €
ADMINISTRATIF	23/04/2020	LYRECO	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	500,51 €
			SOUS TOTAL	500,51 €
GITES	13/05/2020	PIERRE LE GOFF	PRODUITS ENTRETIEN (dont produits spéciaux COVID-19)	505,30 €
	19/05/2020	G PLUS DISTRIBUTION	ALESES, TAIES OREILLERS ET TRAVERSINS JETABLES	292,80 €
			SOUS TOTAL	798,10 €
TOUS SERVICES (COVID-19)	05/05/2020	PIERRE LE GOFF	MASQUES JETABLES (x250)	240,00 €
			SOUS TOTAL	240,00 €
DIVERS	04/05/2020	KG MAT	BALCONNIERE MAIRIE + MIROIRS	1 322,40 €
	14/05/2020	MARTIN COUVERTURE	REPARATION TOITURE EGLISE (fuite)	244,80 €
	07/05/2020	EIRL GUEVARA ANTONIO	TRAVAUX ELECTRIQUES	837,60 €
	29/04/2020	SDEE	REPLACEMENT LANTERNE	898,80 €
			SOUS TOTAL	3 303,60 €
			TOTAL	7 471,44 €

Délibérations du conseil :

CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (P.E.C.)

Mme le Maire par intérim rappelle au Conseil Municipal le dispositif mis en place par l'État pour permettre l'insertion professionnelle des personnes âgées de plus de 50 ans reconnus travailleurs handicapés.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants décide la création d'un contrat parcours emploi compétence (P.E.C.) du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 pour une durée de 20 heures par semaine.

CREATION D'UN EMPLOI POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE A TEMPS COMPLET AU 1ER JUIN 2020

Mme le Maire par intérim rappelle au Conseil Municipal la nécessité de créer un emploi non permanent à temps plein du 1^{er} juin au 31 août 2020 pour faire face à un besoin lié à la location des gîtes communaux du Pavillon aux pompiers en formation au centre de secours de Florac, à la gestion des plannings de réservation et au remplacement d'un agent en ASA (autorisation spéciale d'absence) ou autres remplacements congés annuels et autres emplois saisonniers

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants valide la création de ce poste.

CREATION EVENTUELLE D'UN EMPLOI VACATAIRE ECOLE PUBLIQUE - CANTINE, SI NECESSAIRE AU 1ER JUIN 2020 SELON EFFECTIF

Considérant qu'en raison du protocole sanitaire mis en place suite à la réouverture des écoles depuis le 11 mai 2020 qui nécessite plus de personnel pour le respecter, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité à savoir un agent technique vacataire polyvalent à temps non complet du 1^{er} juin au 03 juillet 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants valide la création de ce poste en cas de besoin.

PROROGATION DES CONTRATS TERRITORIAUX 2018-2020

Mme le Maire par intérim rappelle au Conseil Municipal que le Département de la Lozère a lancé une démarche de contractualisation avec les collectivités locales. Cette contractualisation détermine en particulier les engagements d'interventions financières du Département de la Lozère sur les projets d'investissement porté par la collectivité sur la période 2018-2020.

Or, suite aux élections municipales de mars 2020 qui vont s'étaler jusqu'en juin au regard de la crise sanitaire, le Département a souhaité laisser un temps certain aux instances décisionnelles renouvelées pour définir et caractériser les projets à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux du territoire, avant d'initier une nouvelle période de contractualisation.

Dans ces circonstances, une prolongation d'un an des contrats territoriaux de deuxième génération est annoncée avec revalorisation de l'enveloppe dédiée, dans l'attente d'une nouvelle génération. Pour définir les opérations à intégrer aux contrats pour 2021, le Département prévoit d'une part un accompagnement du programme de voirie au prorata du linéaire de voirie et d'autre part lance un appel à projets pour des dossiers prêts à démarrer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants approuve la prorogation des contrats territoriaux et valide le montant de subvention disponible pour la réalisation de travaux de voirie sur notre collectivité à hauteur de 20 278 € pour 2021.

Le conseil municipal retient pour un montant de travaux H.T. de 59 684.79 €, les voiries suivantes :

- Chemin moulin de Pradines
- Voirie rue Basse - Molines
- Chemin de la Serre
- Voirie route de Salanson

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants approuve également le projet inscrit dans le tableau ci-dessous. :

	Nom du projet	Montant des travaux HT	Subvention du Département sollicitée	Date de réalisation
	Projet acquisition équipement Commune, vie quotidienne	40 862,76 €	16 345,10 €	Fin 2020

MARCHE ACCESSIBILITE DES BATIMENTS PUBLICS AUX PERSONNES HANDICAPEES (TRANCHE 2) : PISCINE MUNICIPALE

A la demande de Mme le Maire par intérim, Mme PANTEL Guylène n'a pas pris part au vote et est sortie de la salle.

Mme le Maire par intérim rappelle au Conseil Municipal la nécessité de terminer des travaux d'accessibilité aux personnes handicapées à la piscine municipale prévus par la délibération n° DE_2018_007 en date du 29 janvier 2018.

Une consultation a été lancée auprès de plusieurs entreprises pour 2 lots.

Le délai d'exécution des travaux est fixé au plus tard le 30 juin 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants retient pour chaque lot, l'entreprise la mieux disante :

LOT 2 : SANITAIRES PLOMBERIE

PONGE CHAUFFAGE PLOMBERIE

HLM le Sabot N°5

48320 ISPAGNAC

Pour un montant de 1 972.62 € H.T.
2 367.16 € T.T.C.

LOT 3 : AMENAGEMENTS CABINES

MENUISERIE-CHARPENTE LOZERIENNE - BARO Marc

Zone Artisanale de Secheron - ROUFFIAC - 48000 SAINT BAUZILE

Pour un montant de 2 666.00 € H.T.
3 199.20 € T.T.C

APPROBATION DE LA REVISION DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (S.P.R.)

La commune d'Ispagnac est dotée, depuis le 17 décembre 2007, d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), devenue Site Patrimonial Remarquable (SPR).

Ce document a permis, depuis 10 ans, de sensibiliser les habitants à la qualité de leur patrimoine, de lancer d'importantes opérations de mise en valeur du bâti dans le bourg et les villages, soutenues par des aides financières de la collectivité, de la Fondation du Patrimoine et de la DRAC, d'améliorer les espaces publics, et de contrôler l'évolution de l'urbanisation à la périphérie du bourg d'Ispagnac, ceci dans un véritable souci de préservation des paysages de la vallée, porte d'entrée du site classé des Gorges du Tarn et de la Jonte.

Néanmoins, dès l'approbation de ce document, étaient apparues quelques modifications mineures à apporter, à terme, à la limite extrême des zones pavillonnaires. En effet, le zonage n'avait pas pris en compte la création à venir d'une nouvelle voie, ni la présence résiduelle de quelques parcelles au cœur des zones pavillonnaires qui sont demeurées, de fait, en zone inconstructible.

Le règlement du SPR doit être compatible avec le document d'urbanisme en vigueur. Aussi, en parallèle de cette procédure, la Commune a prescrit la modification de sa carte communale.

La conduite simultanée de ces deux procédures permet de s'assurer de la compatibilité des deux documents et d'en garantir la concordance réglementaire.

Cette modification du SPR a fait l'objet d'une enquête publique du 28 octobre au 27 novembre 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le projet de modification du Site Patrimonial Remarquable tel qu'il figure en annexe de la délibération. Le SPR est annexé à la carte communale de la Commune.

CONSULTATION BUREAUX D'ETUDES POUR LA MODIFICATION DE LA CARTE COMMUNALE SUITE A LA REVISION DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Mme le Maire par intérim explique que, comme la révision du SPR a été approuvée par le Conseil Municipal, il est maintenant nécessaire de mettre en corrélation le Site Patrimonial Remarquable et la Carte Communale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants valide le lancement d'une consultation auprès des bureaux d'étude pour la modification de la carte communale suite à la modification du SPR.

TARIFS SALLES COMMUNALES POUR LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans la séance du 29 avril dernier il a été demandé de revoir les tarifs des salles communales pour les associations d'Ispagnac.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants fixe les tarifs suivants :

- **Salle du Pavillon :**

Associations d'Ispagnac : Gratuité

- **Salle Multimédias :**

Associations d'Ispagnac : Gratuité

- **Centre Culturel :**

Associations d'Ispagnac :

Il est rappelé que la gratuité est déjà en place pour l'arbre de Noël et la fête des écoles.

Il est décidé de la gratuité pour 2 manifestations supplémentaires par année civile pour les écoles et pour l'APAVI (Association pour l'Animation du Vallon d'Ispagnac).

CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET AU 1ER SEPTEMBRE 2020

Mme le Maire par intérim informe le conseil municipal qu'il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet annualisé (35 heures hebdomadaires) pour exercer les fonctions d'un agent d'entretien du village de gîtes du Pavillon, aide à la gestion des plannings de réservation, aide à la préparation des repas et diverses tâches polyvalentes (remplacements divers).

Le Conseil Municipal, à la majorité des votants valide la création du poste au 1er septembre 2020.

QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire par intérim a fait part des diverses mesures prises par la commune pour permettre la réouverture de certains bâtiments communaux (mairie, école, bibliothèque, cantine centrale).

Certains espaces publics (WC, aires de jeux...) et salles communales restent fermés en attendant les prochaines mesures gouvernementales. Il est actuellement difficile d'assurer un entretien et désinfection après chaque utilisation.

Grâce au protocole sanitaire mis en place par le GRIMP, les formations pourront reprendre à partir du 2 juin 2020. L'hébergement au village de gîtes "le pavillon" et les repas seront également assurés par la Commune.

Plan Continuité d'activité (PCA) :

2 agents administratifs et 2 agents techniques ont assurés les mission de service public pendant toute la période de confinement.

Plan de Reprise d'Activité (PRA) du personnel communal :

Le PRA a été établi le 18 mai 2020 et transmis en CT au Centre de Gestion pour avis

2 agents restent en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA).

Le reliquat des congés annuels 2019 des agents pourra être posé exceptionnellement jusqu'au 31 août 2020 et/ou épargné sur le compte épargne temps.

Mesures et aides entreprises et artisans :

Une prochaine réunion sera prévue pour étudier les différentes possibilités.

La séance est levée à 20h15

Joëlle PAUC
Maire d'Ispagnac par intérim

